

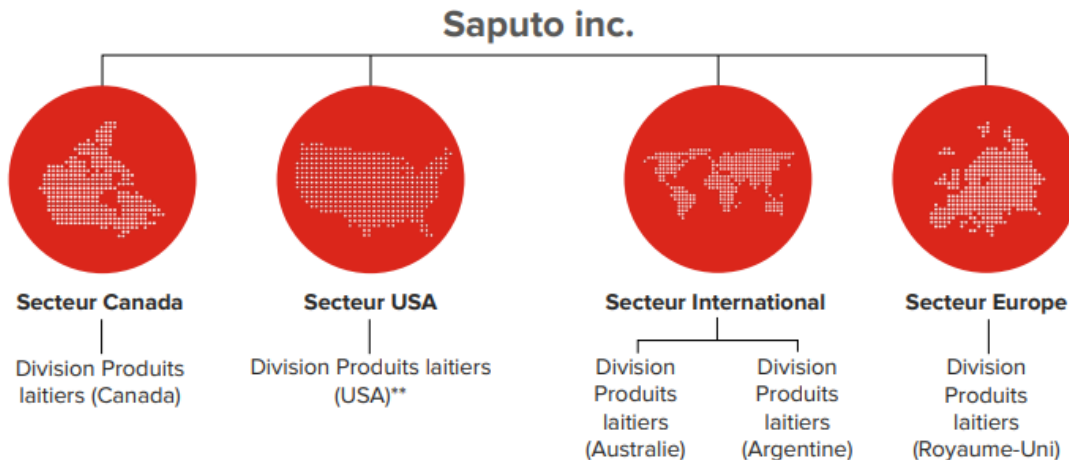
Méthode de comptabilisation pour le Rapport de la promesse Saputo 2021



Ce document appuie la préparation et la présentation des indicateurs inclus dans le Rapport relatif à l'exercice 2021 de la promesse Saputo.

PORTÉE

À moins d'indication contraire, toutes les données sont préparées pour la période annuelle comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. Les données sont préparées selon l'approche du contrôle opérationnel. En vertu de cette approche, la Société comptabilise 100 % des activités sur lesquelles elle exerce un contrôle – indépendamment de la structure de propriété. Le contrôle opérationnel désigne les domaines sur lesquels la Société est pleinement autorisée à instaurer et à mettre en œuvre ses politiques d'exploitation. L'étendue des données incluses dans le Rapport relatif à l'exercice 2021 de la promesse Saputo est présentée en détail dans le schéma suivant.



Les acquisitions sont incluses à partir de la date de clôture de la transaction – sauf pour les indicateurs environnementaux, auxquels cas les acquisitions réalisées à compter du 31 mars 2020 sont exclues (sauf si elles sont jugées importantes) pour s'aligner sur la portée de nos objectifs environnementaux 2025. Les désinvestissements sont exclus à compter de la date de clôture de la transaction.

Dans certaines circonstances, le retraitement de données déclarées une année précédente pourrait être requis. Les retraitements sont envisagés lors de changement dans la

** Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, les deux anciennes divisions américaines, la Division Fromages (USA) et la Division Aliments laitiers (USA), ont été fusionnées en une seule division, maintenant appelée la Division Produits laitiers (USA).

méthodologie, ce qui signifie que les données retraitées fournissent un portrait plus représentatif ou plus fidèle.

DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE DES INDICATEURS

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Pourcentage des usines certifiées selon les normes du Global Food Safety Initiative (GFSI)

Il s'agit du pourcentage d'installations exploitées qui sont certifiées au 31 mars de l'exercice financier. Une usine est considérée comme certifiée si au moins l'une de ses chaînes de production a reçu la certification.

Pourcentage des usines certifiées ayant reçu une note d'audit GFSI bonne ou excellente

Il s'agit du pourcentage d'installations exploitées qui ont reçu une note d'audit GFSI bonne ou excellente au 31 mars de l'exercice financier.

La définition d'une note bonne ou excellente dépend du système de certification et se définit comme suit :

- BRC : cote A ou supérieure
- SQF : 86 % ou plus
- FSSC22000 : aucune non-conformité majeure

Pourcentage d'ingrédients provenant d'installations de fournisseurs de 1re catégorie certifiés selon les normes GFSI

Il s'agit du pourcentage correspondant au coût des ingrédients alimentaires en provenance de fournisseurs de 1re catégorie ayant reçu une certification reconnue par la GFSI, divisé par le coût total des ingrédients alimentaires en provenance de tous les fournisseurs de 1re catégorie. Les fournisseurs sont dits de 1re catégorie lorsqu'ils traitent directement avec l'entité.

Cela exclut le lait, soumis à sa propre évaluation de qualité, les matériaux d'emballage ou autres marchandises et intrants qui ne sont ni des aliments ni des ingrédients de produits alimentaires.

Nombre total d'avis de violation de la sécurité des aliments reçus

Il s'agit du nombre total d'avis de violation reçus qui matérialisent un non-respect du ou des codes administratif et consultatif, d'une ou plusieurs lois ou d'autres exigences liées à la sécurité des aliments.

Un avis de violation matérialise le non-respect de règles administratives et consultatives pour tout problème lié à la sécurité des aliments, en particulier les problèmes liés aux pratiques d'hygiène des installations, à l'étiquetage des allergènes contenus dans les produits, à la contamination des produits, aux additifs alimentaires et aux colorants, et autres problèmes de sécurité des aliments couverts par les réglementations en vigueur.

Nombre de rappels émis

Il s'agit du nombre total de rappels émis en lien avec la sécurité des aliments. Un rappel lié à la sécurité des aliments correspond au retrait d'un produit commercialisé, qui intervient lorsqu'il existe des raisons de penser qu'un aliment risque de rendre les consommateurs malades.

NOS EMPLOYÉS

Les indicateurs relatifs à nos employés se rapportent à tous les employés de Saputo (à temps plein, à temps partiel, occasionnels, saisonniers et, stagiaires), mais excluent les sous-traitants et travailleurs d'agence de placement.

DIVERSITÉ

Pourcentage de la main-d'œuvre totale qui est constitué de femmes

Il s'agit du pourcentage du nombre total de nos employés qui est constitué de femmes.

Pourcentage de femmes à la haute direction

Il s'agit du pourcentage de la haute direction qui est constitué de femmes. Par « haute direction », nous entendons les postes de vice-président et au-delà.

Pourcentage de femmes au conseil d'administration

Il s'agit du pourcentage du conseil d'administration qui est constitué de femmes.

Pourcentage des promotions à l'interne accordées à des femmes

Il s'agit du pourcentage des promotions à l'interne qui ont été accordées à des femmes. La définition d'une promotion à l'interne apparaît ci-dessous.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Taux total de fréquence des accidents (TTFA)

Le TTFA est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total accidents enregistré pendant une période} \times 200\,000}{\text{Total des heures travaillées pendant cette période}}$$

La période pendant laquelle le nombre d'accidents se produit doit correspondre à la période d'heures travaillées. Le nombre 200 000 représente 100 employés travaillant pendant une année complète. Les blessures et le nombre d'heures comptent pour tous les employés de Saputo, indépendamment de leur statut d'emploi.

Le nombre total d'accidents enregistrés inclut toutes les maladies et blessures professionnelles (liées au travail) des employés de Saputo. Cela inclut les accidents mortels, les invalidités totales et permanentes, les blessures qui, après consultation médicale, entraînent un ou des jour(s) de travail perdu(s), des tâches réduites ou modifiées, ou encore des soins médicaux supplémentaires, comme de la physiothérapie et des médicaments d'ordonnance.

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (TFAAT)

Le TFAAT est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt de travail pendant une période} \times 200\,000}{\text{Total des heures travaillées pendant cette période}}$$

La période pendant laquelle le nombre d'accidents se produit doit correspondre à la période d'heures travaillées. Le nombre 200 000 représente 100 employés travaillant pendant une année complète. Les blessures et le nombre d'heures comptent pour tous les employés de Saputo, indépendamment de leur statut d'emploi.

Un accident avec arrêt de travail est comptabilisé lorsqu'un employé est blessé au travail et manque son prochain quart de travail normal. Le jour de l'accident est exclu.

Décès

Il s'agit des blessures ou des maladies professionnelles qui ont entraîné la mort.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Total des promotions à l'interne

Il s'agit du nombre total d'employés qui ont obtenu un changement d'emploi au cours de l'exercice financier qualifié de promotion dans nos processus RH.

Total des investissements en formation et en perfectionnement

Il s'agit de la somme totale investie en formation et en perfectionnement pour nos employés. Sont inclus dans ce total : le budget et les salaires de l'équipe responsable de la formation de la Société pour développer et présenter des cours, les frais de formation externe, les droits de licence pour nos systèmes de gestion de l'apprentissage ainsi que les droits de scolarité payés par la Société.

Total des heures de formation et de perfectionnement

Il s'agit du nombre total d'heures de formation reçues par nos employés.

Durée moyenne des années de service

Il s'agit du nombre moyen d'années pendant lesquelles nos employés ont travaillé chez Saputo.

Pourcentage d'employés syndiqués

Il s'agit du pourcentage d'employés qui sont syndiqués.

Taux de roulement à l'échelle mondiale

Il s'agit du pourcentage de personnes qui ont quitté la société alors qu'elles occupaient un poste régulier/à durée indéterminée. Ce chiffre, qui comprend les départs volontaires et involontaires, est calculé comme suit :

Nombre total de départs cumulé sur une période

Effectif moyen total durant cette période

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Nombre d'amendes importantes pour non-conformité

Il s'agit de tous les cas pour lesquels un organisme de réglementation ou un tribunal a imposé une amende étant : soit (a) d'une valeur de 100 000 \$ ou plus; ou (b) d'une valeur de moins de 100 000 \$, mais en rapport avec une violation sérieuse de la réglementation (par ex., accident mortel, blessure grave, dommages environnementaux importants, etc.).

Toutes les amendes doivent être fermes et définitives. Les amendes sont comptabilisées pour l'exercice financier au cours duquel elles deviennent un passif pour la Société, indépendamment du fait qu'elles puissent avoir été payées au cours de l'exercice suivant. Cela exclut les pénalités fiscales, mais inclut les amendes imposées pour non-conformité aux réglementations relatives aux fraudes comptables et fiscales, ainsi que pour corruption et comportement anticoncurrentiel.

Valeur des amendes pour non-conformité

Valeur totale de toutes les amendes indiquées ci-dessus.

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Cas de cruauté animale signalés entraînant une suspension de l'approvisionnement

Le nombre de cas où nous avons interrompu l'approvisionnement en lait de la part d'un fournisseur en raison d'un cas suspecté de cruauté animale.

Nombre de personnes bénéficiant d'une formation sur le bien-être des animaux grâce à nos partenariats et nos équipes de terrain

Le nombre de personnes qui ont reçu une formation sur le bien-être des animaux grâce à nos partenariats tel que celui avec l'Université de Guelph au Canada et l'Université du Wisconsin aux États-Unis, et nos équipes de terrain

ENVIRONNEMENT

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Intensité d'émission de CO₂

Il s'agit des émissions de gaz à effet de serre de portées 1 et 2 (telles que définies ci-dessous) de nos installations de fabrication et de distribution par tonne produite. La production recouvre le fromage, le beurre, le lait nature et les autres mélanges liquides, les sous-produits, la découpe et la transformation ultérieure ainsi que la poudre.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1

Il s'agit des émissions totales de portée 1 de nos installations de fabrication et de distribution. Cela comprend les émissions directes de GES attribuables à la combustion sur place visant à générer de l'énergie pour les processus de fabrication.

Émissions de gaz à effet de serre de portée 2

Il s'agit des émissions totales de portée 2 de nos installations de fabrication et de distribution. Cela comprend toutes les émissions de GES attribuables à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée. Le calcul de ces émissions est effectué à l'aide de la méthode fondée sur le marché.

Émissions de gaz à effet de serre de portée 3

Il s'agit de la valeur totale des émissions de portée 3 générées par les activités suivantes :

- Achats de lait : ce chiffre est calculé sur la base du volume de lait acheté sur les différents marchés où nous opérons et en appliquant les facteurs d'émissions GLEAM 2007 de la FAO (disponibles [ici](#))
- Voyages d'affaires : cela recouvre les émissions de GES dues aux voyages en avion de tous nos employés.

Énergie totale consommée

Il s'agit de la quantité totale d'énergie consommée par nos installations de fabrication et de distribution. Cela recouvre l'énergie provenant des sources suivantes : gaz naturel, électricité, autres combustibles (dont le propane, les combustibles légers et lourds, le diesel et le

kérosène), vapeur, biogaz et biomasse. Cette valeur tient compte de l'énergie achetée et de l'énergie autoproduite (le cas échéant).

Intensité énergétique

Il s'agit de l'énergie consommée dans nos installations de fabrication et de distribution par tonne métrique de production. L'énergie consommée inclut celle provenant des sources suivantes : gaz naturel, électricité, propane, combustible léger, combustible lourd, diesel, kérosène, vapeur, biomasse et biogaz. La production recouvre le fromage, le beurre, le lait nature et les autres mélanges liquides, les sous-produits, la découpe et la transformation ultérieure ainsi que la poudre.

EAU

Prélèvement d'eau

Il s'agit de la quantité d'eau totale consommée dans nos installations de fabrication et de distribution. Cela inclut l'eau de tiers (par ex., municipalités), l'eau de surface et l'eau souterraine, mais exclut l'eau produite.

Pourcentage de prélèvement d'eau dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé

Il s'agit du pourcentage de nos prélèvements totaux d'eau dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé (40 à 80 %) ou extrêmement élevé (>80 %), selon la classification d'Aqueduct, l'outil de l'Atlas des risques liés à l'eau du World Resources Institute (WRI).

Intensité de la consommation d'eau

Il s'agit de la quantité d'eau totale consommée en litre dans nos installations de fabrication et de distribution par tonne métrique produite. La production recouvre le fromage, le beurre, le lait nature et les autres mélanges liquides, les sous-produits, la découpe et la transformation ultérieure ainsi que la poudre.

Taux de conformité de la qualité de l'eau

Le taux de conformité est défini par le nombre d'échantillons dans lesquels les paramètres des eaux usées respectent ou dépassent toutes les normes réglementaires (telles que définies dans les permis environnementaux pertinents) sur 12 mois.

Le taux de conformité est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre d'échantillons pour lesquels les paramètres sont conformes aux normes}}{\text{Nombre total d'échantillons}}$$

DÉCHETS ET EMBALLAGES

Quantité totale de déchets (en tonnes métriques)

Il s'agit de la quantité totale de déchets provenant de nos installations de fabrication et de distribution. Les bureaux sont exclus.

Cela comprend tous les flux de déchets, à l'exception des suivants :

- Excédent alimentaire (c'est-à-dire la substance organique envoyée pour être redistribuée aux personnes, pour nourrir les animaux ou pour être transformée en produits industriels)
- Perte de solides laitiers dans les eaux usées
- Déchets générés de manière exceptionnelle, comme les déchets de construction ou de démolition.

Pourcentage des déchets détournés de l'enfouissement

Il s'agit du pourcentage de déchets inorganiques produit par nos installations de fabrication, qui est détourné des décharges. Les bureaux sont exclus.

Les déchets inorganiques comprennent les types de matériaux suivants : verre, matériaux à base de fibres, plastique, bois, métaux, piles, ampoules électriques, déchets dangereux et matériaux mixtes. Cela exclut les déchets générés de manière exceptionnelle, comme les déchets de construction et de démolition.

Les déchets détournés comprennent les modes de traitement suivants : recyclage et incinération avec récupération d'énergie.

Total des déchets alimentaires

Le terme « aliment » désigne de manière générale toute substance organique qui est, ou a été, destinée à la consommation humaine et comprend les éléments suivants : produit fini (avant et après conditionnement), sous-produits (liquides et secs), retailles et ingrédients.

Les déchets alimentaires comprennent toutes ces substances en provenance des installations de fabrication et de distribution exploitées par Saputo, qui ont été envoyées vers l'une des destinations suivantes :

- Digestion anaérobie/Codigestion
- Compostage/Processus aérobie
- Incinération (sans récupération d'énergie/de chaleur)
- Incinération (avec récupération d'énergie/de chaleur)
- Épandage/Injection dans le sol
- Déchets mis en décharge
- Destination inconnue

Les aliments qui sont envoyés pour être redistribués aux personnes, pour nourrir les animaux ou pour être transformés en produits industriels est définie comme « excédent alimentaire » et n'est donc pas prise en compte dans cette valeur.

Rapport emballage/produit

Rapport entre le poids total de matériaux d'emballage utilisés et le poids total des produits fabriqués. Cela inclut tous les types d'emballages primaires et secondaires et de matériaux dans toutes les catégories de produits.

Poids total de l'emballage

Il s'agit du poids total du matériau d'emballage utilisé. Cela inclut tous les types d'emballages primaires et secondaires et de matériaux dans toutes les catégories de produits.

Pourcentage d'emballages en plastique fabriqués à partir de matériaux recyclés ou renouvelables

Il s'agit de la part de matériaux d'emballage en plastique utilisés qui provient d'un contenu recyclé ou renouvelable tel que défini ci-dessous.

Contenu recyclé : part, en masse, de matériau recyclé postconsommation dans un emballage.

Contenu renouvelable : matériau composé de biomasse en provenance d'une source vivante et pouvant être continuellement renouvelé. Lorsque des déclarations sur le caractère renouvelable sont émises pour des matériaux vierges, ces matériaux doivent provenir de sources qui se renouvellent à un rythme égal ou supérieur au rythme d'épuisement.

Pourcentage d'emballages recyclables, réutilisables ou compostables

Il s'agit de la part des matériaux d'emballage utilisés qui est considérée comme réutilisable, recyclable ou compostable, selon la définition ci-dessous.

Réutilisable : désigne un emballage rechargé ou réutilisé en vue du même usage que celui pour lequel il a été conçu.

Recyclable : un emballage est dit recyclable si sa collecte, son tri et son recyclage post-consommation ont fait leurs preuves dans la pratique et à l'échelle.

Compostable : un emballage est dit compostable s'il est conforme aux normes internationales de compostabilité en vigueur et si sa collecte, son tri et son compostage postconsommation ont fait leurs preuves dans la pratique et à l'échelle.

COMMUNAUTÉ

Total des investissements dans les collectivités par rapport à notre objectif de 1 %

Il s'agit de la valeur monétaire totale (en dollars canadiens) des contributions de la communauté, notamment les contributions en espèces, en nature, le bénévolat, les frais de gestion et les dons des parties prenantes dans le cadre de notre campagne Centraide Saputo. Cette somme est révisée et publiée selon le modèle du London Benchmarking Group. Notre objectif est établi à 1 % du BAI selon les résultats de l'exercice financier précédent.

Nombre total de personnes touchées par nos partenariats et programmes axés sur une vie saine

Il s'agit du nombre de personnes touchées par nos partenariats avec des organismes encourageant une vie saine et de personnes ayant profité de projets d'amélioration du programme Héritage de Saputo. Ces personnes ont pris part à des événements axés sur l'activité physique, ont été touchées par des campagnes de sensibilisation sur l'importance d'un mode de vie sain, ont reçu une formation à la culture de l'activité physique, ont acquis des compétences culinaires et participé à des sports organisés. Entre autres exemples, citons le

Méthode de comptabilisation pour le Rapport de la promesse Saputo 2021



Grand défi Pierre Lavoie au Canada, Action for Healthy Kids aux États-Unis et Éducation physique et santé Canada.

Nombre cumulé de projets Legacy financés (à la fin de l'exercice financier)

Le nombre total de projets du programme Héritage de Saputo financés depuis ses débuts. Un projet est comptabilisé lorsque le paiement est envoyé à l'organisme.